LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

AVT2 - F. LEGAL 01/10/17

FINALE REGIONALE DU NATATHLON JEUNES- Bassin de 25 m						
LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE	Compétition de référence pour les jeunes de 3 ^{ème} année ou d'animation	CHATEAU GON	ITIER	BASSIN 25 M 6 couloirs		
	Samedi 23 et dimanche 24 juin 2018					
-0-	JEUNES 1 ^{ière} année Filles 2007 & Garçons 2006 2 ^{ème} année Filles 2006 & Garçons 2005 3 ^{ème} année Filles 2005 & Garçons 2004					
COMPETITION INDIVIDUELLE						
ATTENTION	Proposition sur y Du lundi 11 juin (0h00) au		Tarif : 5.00 € par épreuve & relais 5.00 €			
adistinab	Attention !!! Si les bons de commande ne sont pas validés sur EXTRANAT avant la fermeture, les droits d'engagements seront multipliés par 2. Si le club n'a pas engagé ses nageurs sur EXTRANAT avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte					

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Les 24 premiers Filles & Garçons JEUNES 1 à l'addition des points sur les 6 épreuves (performances réalisées lors des 4 plots du natathlon)
- Les 36 premiers Filles & Garçons JEUNES 2 à l'addition des points sur les 8 épreuves (performances réalisées lors des 4 plots du natathlon)
- Les 42 premiers Filles & Garçons JEUNES 3 à l'addition des points sur les 10 épreuves (performances réalisées lors des 4 plots du natathlon)
- ATTENTION!! Les jeunes qualifiés aux finales supérieures ne pourront pas participer à la finale régionale
- Les listes des qualifiés seront publiées sur le site internet de la ligue le 05/06/2018 (sous réserve que celle de la finale nationale le soit)

Epreuves (Classement au temps):

- Filles & Garçons JEUNES 1 06 épreuves individuelles maximum parmi les épreuves du programme du Natathlon réparties sur les 2 journées
- Filles & Garçons JEUNES 2 08 épreuves individuelles maximum parmi les épreuves du programme du Natathlon réparties sur les 2 journées dont une obligatoirement du ½ fond.
- Filles & Garçons JEUNES 3 10 épreuves individuelles maximum parmi les épreuves du programme du Natathlon réparties sur les 2 journées dont 2 obligatoirement de ½ fond.
- Pour donner une connotation d'équipe à cette compétition : des relais 4 x 50 libre et 4 x 50 4 Nages au programme Filles & Garçons.

Règlement:

- Se référer au spécial règlement 2017/2018
- Pour être classé AU CLASSEMENT GENERAL : JEUNES 1 participer à 6 épreuves individuelles
 - **JEUNES 2** participer à 7 épreuves individuelles dont une de ½ fond
 - **JEUNES 3** participer à 8 épreuves individuelles dont 2 de ½ fond

Récompenses :

- Une médaille et un lot aux 3 premiers JEUNES 1, JEUNES 2 et JEUNE 3 au classement général.
- Une médaille aux 03 premiers de chaque épreuve par année d'âge JEUNES 1, JEUNES 2 et JEUNES 3.
- Une médaille aux 3 premiers relais de chaque catégorie de chaque sexe

Officiels: Un officiel pour 4 nageurs + 1 officiel supplémentaires au-dessus de 8 nageurs

Forfait: Se reporter aux tarifs régionaux.







LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

VT2 - F. LEGAL 01/10/17

Programme:

- Classement au temps
- Certaines épreuves pourront être doublées de 400 au 1500 L

SAMEDI 23/06 MATIN 1 ^{ère} REUNION	SAMEDI 23/06 A MIDI 2 ^{ème} REUNION	DIMANCHE 24/06 MATIN 3 ^{ème} REUNION	DIMANCHE 24/06 A. MIDI 4 ^{ème} REUNION
Ouverture : 8H15 – Evacuation 9h40 Début des épreuves : 9h45	Ouverture : 14h00 – Evacuation 15h25 Début des épreuves : 15h30	Ouverture : 8H15 – Evacuation 9h40 Début des épreuves : 9h45	Ouverture : 14h00 – Evacuation 15h25 Début des épreuves : 15h30
200 4 Nages JEUNES D	100 Papillon JEUNES D & M	200 4 Nages JEUNES M	50 Dos JEUNES D & M
400 4 Nages JEUNES M	50 Libre JEUNES D & M	400 4 Nages JEUNES D	100 Brasse JEUNES D & M
100 Dos JEUNES D & M	entracte	100 Libre JEUNES D & M	200 Libre JEUNES D & M
entracte	200 Dos JEUNES D & M	entracte	entracte
50 Papillon JEUNES D & M	400 Libre JEUNES D & M	50 Brasse JEUNES D & M	Relais 4x50 m 4N JEUNES D & M
200 Brasse JEUNES D & M	entracte	200 Papillon JEUNES D & M	
800 L JEUNES D	Relais 4x50 m L JEUNES D & M	50 Brasse JEUNES D & M	
		1500 L JEUNES M	

La Ligue régionale se réserve le droit de déplacer, ou supprimer le moment de l'entracte après l'établissement du programme. Il sera spécifié sur le programme.





